

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC salue la volonté des pouvoirs publics de définir des objectifs communs afin de réussir une transition énergétique nécessaire pour la relance de notre économie tout en permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement et de lutter contre le réchauffement climatique. Elle salue les dispositifs de pilotage, dont la Programmation pluriannuelle de l'énergie, et partage les grands principes qui sous-tendent la loi mais émet des réserves sur certains objectifs ou dispositions prévus.

Ainsi, la proposition de ramener la part du nucléaire dans le mix électrique de 75 % à 50 % à l'horizon 2025 résulte d'un engagement politique dont l'absence de fondements économiques pose question alors même que le maintien d'un prix de l'énergie compétitif est nécessaire pour restaurer la croissance et préserver le pouvoir d'achat des ménages.

La CFE-CGC soutient les dispositifs prévus pour la rénovation des bâtiments, lesquels constituent un axe fort de l'efficacité énergétique comme le souligne le projet d'avis. Pour amplifier les économies d'énergie prévues, la CFE-CGC encourage l'intégration de l'économie numérique dans la gestion active de l'énergie et, à cet égard, propose de l'intégrer dans les certificats d'économie d'énergie.

Elle partage l'avis des rapporteurs sur la nécessité d'élargir la problématique des transports à d'autres solutions que les seuls véhicules électriques et hybrides rechargeables, en intégrant, par exemple, les véhicules sobres dont le projet 2.0 qui constitue l'un des 34 plans de la nouvelle France industrielle.

L'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques envisageant la mise en place de sociétés d'économie mixte, ne présente pas de lien direct avec les attentes du projet de loi, n'a pas été discutée lors du débat sur la transition énergétique et ne fait pas l'objet d'un *consensus*. C'est pourquoi la CFE-CGC rejoint l'avis afin que toutes les options soient étudiées en particulier avec les organisations syndicales du secteur, préalablement à toute décision.

La CFE-CGC souligne avec intérêt la promotion de l'économie circulaire au service de la transition énergétique notamment sur les volets de réduction et valorisation des déchets dans une logique de proximité territoriale. Toutefois, elle regrette, comme les rapporteurs, qu'elle soit abordée sous ce seul angle.

La réussite de la transition énergétique nécessite l'adhésion du plus grand nombre. Y intégrer une composante sociale forte par l'émergence de filières industrielles françaises contribuant à la reconquête industrielle du pays et créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée et pérennes est

indispensable. De ce point de vue, la loi aurait gagné à favoriser les investissements industriels et les innovations technologiques à même de soutenir l'émergence de ces filières d'avenir.

Le groupe de la CFE-CGC tient à saluer la qualité du travail et l'écoute des rapporteurs dans le délai très contraint qui a été le leur pour rendre ce projet d'avis qu'il a voté.